

 <p><b>SAPEURS-POMPIERS AUBE</b></p>	<p><b>Doctrine Départementale</b></p> <p><b>Incendie</b></p>	<p>Rédacteur : Lieutenant GODON</p> <p>Vérificateur : Commandant RUINET</p>
<p>Date de validation du PEX : 08/09/2025</p>	<p><b>Partage d'Expérience N°2025-06-05</b></p>	<p>Approbateur : Colonel ANDRIOT</p>

## CONTEXTE ET PRISE D'APPEL

Le 5 juin 2025 à 23h27, le CTA-CODIS engage des moyens pour feu dans un ERP avec locaux à sommeil au domaine de l'ESSOR (foyer de jeunes), sur la commune de Rosières.

### MOYENS ENGAGES AU DEPART

- ✓ FPT 1 + EPC + VSAV VOULDY
- ✓ FPT1 OUEST
- ✓ VLCG CTA

### PHOTOS/SCHEMAS



### MOYENS ENGAGES EN RENFORT

- ✓ VL Chef de Colonne
- ✓ VL PREVENTION
- ✓ VSAV OUEST

### DEROULEMENT/CHRONOLOGIE

- 23h27 Appel 18
- 23h46 Message d'ambiance VLCG (confirmation feu avéré, confirmation des engins engagés)
- 23h40 Arrivée du premier échelon d'engin (2xFPT, EPC, VSAV, VLCG)
- 00h04 Message de renseignement n°1 VLCG
- 00h09 Message de renseignement n°2 + Demande renfort 1 VSAV + Feu éteint
- 00h13 Le préventionniste en renfort se présente
- 00h15 arrivée d'un VSAV en renfort
- 00h37 Message de renseignement n°3 VLCG
- 00h45 Chef de Colonne se présente
- 01h31 délestage des engins / 01h45 fin d'intervention

## ELEMENTS FAVORABLES



- Arrivée rapide du premier échelon de secours.
- Information systématique d'un préventionniste pour feu d'ERP
- Feu de chambre, circonscrit rapidement
- Bâtiment à structure béton recoupé

## ELEMENTS DÉFAVORABLES



- Bâtiment partiellement évacué à notre arrivée : un jeune est encore bloqué dans sa chambre
- Deux éducateurs intoxiqués par les fumées rendant compliqué le comptage des pensionnaires
- Aucune organisation du point de rassemblement (jeunes livrés à eux-mêmes)
- Plans d'intervention non détachables
- Premier responsable du site nouvellement arrivé, ne connaît pas les locaux et procédures
- Portes des chambres laissées ouvertes = propagation des fumées = dégâts dans tout l'étage
- Absence de système de désenfumage (non obligatoire dans cet établissement)

## A RETENIR

- **L'évacuation dans les ERP est la règle, elle doit être effectuée en moins de 5 minutes par les responsables de l'établissement. Il existe des exceptions :**
  - Hôpitaux, Maison de retraite → translation horizontale
  - EAS (Espace d'Attente Sécurisé) → Actions d'évacuation différée
- **L'engagement de l'officier Préventionniste est réalisé en lien avec le COS et/ou le CTA/CODIS**



## POUR ALLER PLUS LOIN

La présence de personnes dans un **Espace d'Attente Sécurisé** dans un ERP doit être connue par le COS afin d'identifier les personnes restant à évacuer. Cette action est **prioritaire** :

<https://g.co/kgs/ZaF8AA2>